

Votre contact :
BEOBANK BR CHARLEROI TIROU
BOULEVARD JOSEPH TIROU 20
6000 CHARLEROI

02911
22701

M CHRISTIAN GOBLET
RUE DES QUAIRES 19
5650 WALCOURT
BELGIQUE

Bruxelles, Mars 2022

RELEVÉ ANNUEL D'INFORMATIONS au 1er JANVIER 2022

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer de la situation de votre contrat d'assurance vie en co-adhésion.

Si vous disposez d'un Beobank Online, avec accès à votre portefeuille Assurance, vous pouvez également consulter votre relevé annuel d'information en ligne.

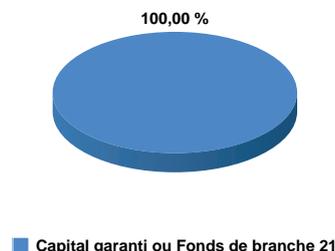
Votre Intermédiaire d'assurance se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant votre relevé de situation, mais également pour faire un point complet de votre situation patrimoniale.

Nous vous remercions de votre confiance.

La valorisation de votre contrat d'assurance vie en co-adhésion au 1er JANVIER 2022 s'élève à 105.200,82 €

BEOBANK OPPORTUNITIES n° 91 5933
en co-adhésion/Branche 23, Branche 21
Valeur au 01/01/2021 : 104.262,46 €
Valeur au 01/01/2022 : 105.200,82 €

COMPOSITION DE VOTRE CONTRAT AU 01/01/2022



DETAIL DE VOTRE CONTRAT

BEOBANK OPPORTUNITIES n° 91 5933

Date d'effet : 24/08/2015

Co-Adhérent : GRIMARD FRANCOISE

Valeur acquise au 1er JANVIER 2022

105.200,82 €

RECAPITULATIF DE L'ANNEE

Intérêts et participations aux résultats acquis au cours de l'exercice 2021

938,36 €

SITUATION DES SUPPORTS PRESENTS AU 1er JANVIER 2022

Gestion Libre			
Nom du support	Nombre de parts	Valeur de la part au 01/01/2022 en €	Valorisation nette au 01/01/2022 en €
NELL-SAFE + TAG (Support Euro)	-	-	105.200,82

Pour les supports à capital garanti, la valorisation s'entend hors fiscalité éventuelle.

Valeur de rachat au 01/01/2022

105.200,82 €

Le rachat consiste à demander à l'assureur le versement de la valeur du contrat. Cette opération a des conséquences fiscales et met fin aux engagements de l'assureur.

EVOLUTION FINANCIERE DE VOTRE CONTRAT

FONDS DE BRANCHE 21 INVESTIS AU 1er JANVIER 2022

BEOBANK OPPORTUNITIES n° 91 5933

Nom du fonds et date de versements	Taux de rendement 2021 avant frais de gestion	Taux annuel de frais de gestion	Taux de rendement 2021 net de frais de gestion
NELL-SAFE + TAG	1,70 %	0,80 %	0,90 %

Le taux annuel garanti (TAG) pour 2022 est fixé à 0 % net de frais de gestion annuels pour le Fonds " NELL-SAFE + TAG ". A ce taux s'ajoutera, le cas échéant, une participation aux bénéfices. En cas de rachat total ou si le support en euros n'est plus présent au 31 décembre 2022, le taux annuel garanti s'appliquera.

INFORMATIONS RELATIVES AUX COÛTS ET FRAIS DE VOTRE CONTRAT

Pourquoi payez-vous des coûts et frais sur votre contrat ?

Ces coûts et frais sont directement liés à la gestion de votre contrat et de l'ensemble des services proposés par notre compagnie. Ils nous permettent de mettre en oeuvre la gestion financière de vos produits d'assurance d'épargne et d'investissement, et de sécuriser au quotidien vos avoirs ainsi que l'ensemble de vos données.

Dans un souci de lisibilité, le tableau ci-dessous vous présente, sous une forme agrégée, les coûts et frais liés à votre contrat payés au cours de l'année 2021, ainsi que, le cas échéant, ceux liés aux supports d'investissement que vous avez sélectionnés.

Ces coûts et frais repris ci-dessous ont un impact sur le rendement de votre contrat. Le prélèvement de l'ensemble de ces frais est pris en compte dans la valorisation de celui-ci.

Référence de contrat	Coûts et frais totaux
91 5933	834,09 €

A quoi correspondent ces coûts et frais de votre contrat ?

Ce montant de frais agrège les frais listés ci-dessous, lesquels incluent les frais de distribution :

- Frais de gestion du contrat, ainsi que le cas échéant, ceux liés aux supports d'investissement que vous avez sélectionnés,
- Frais sur versements, en cas de versement sur votre contrat cette année,
- Frais d'arbitrage, si votre contrat le permet, en cas d'arbitrage réalisé cette année entre les supports de votre contrat.

Pour plus de détails sur la nature des frais appliqués, leur calcul ainsi que les modalités de leur prélèvement, nous vous invitons à vous reporter aux conditions générales de votre contrat, ainsi qu'aux documents d'informations remis lors de votre (vos) investissement(s).